

**SIVOM DE L'AGGLOMERATION  
DE SAINT-MARCELLIN**

**COMITE SYNDICAL DU 4 MARS 2010**

**COMPTE-RENDU**

Le Comité Syndical du SIVOM de l'Agglomération de Saint-Marcellin, dûment convoqué en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général du Code des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie de Saint-Sauveur, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REVOL, Président, jeudi 4 mars 2010 à 20 h 30, en séance ordinaire.

**Etaient présents :**

MM REVOL, PRAZ	Délégués Titulaires	St Marcellin
MM BERNARD, PAIN	Délégués Titulaires	Chatte
MM EYSSARD, FEUGIER	Délégués Titulaires	St Vérand
MM VILLARD, GENTIT	Délégués Titulaires	St Sauveur
M. BELLE	Délégué Suppléant	St Sauveur
M. CANIFFI	Délégué Titulaire	Têche
M. FALQUE	Délégué Suppléant	Têche
M. CAILLAT	Délégué Titulaire	Varacieux
Mme DEL DO	Déléguée Suppléante	Varacieux

**Etaient excusés :**

M. DETROYAT	Délégué Titulaire	Varacieux
M. BUISSON	Président CC Vinay	

**Assistaient à la réunion :**

M. PEVET	Directeur de la Régie de Vinay
M. CHOC	Président du SIEG

Le Comité Syndical examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- 1) Point sur l'aménagement du bassin versant de la Cumane
- 2) Nouvelle station d'épuration :
  - mutualisation du personnel
  - convention à établir
- 3) Débat d'Orientation Budgétaire 2010
- 4) Convention de partenariat avec le CNFPT
- 5) Questions diverses

## **1 – Point sur l'aménagement du bassin versant de la Cumane**

Georges Bourgeat présente la synthèse provisoire des études conduites et notamment le programme pluriannuel de restauration.

Il conviendra dans un premier temps de procéder à des opérations d'entretien qui seront réparties sur 4 années : 160 000 € par an selon Alp'Etudes.

Il conviendra également, avant de commencer les travaux, de modifier les statuts du SIVOM et de déposer une demande de déclaration d'intérêt général puis de consulter des entreprises pour mise en concurrence. Un cahier des charges devra être établi.

Les premiers travaux ne pourront pas démarrés avant la fin de l'année.

Suite à la réunion du 4 mars au Conseil Général pour le projet Center Parcs, le SIVOM pourra peut-être bénéficier de mesures compensatoires sur la partie amont de la Cumane.

Ce projet d'aménagement du bassin versant de la Cumane devra être inscrit dans le contrat de rivière Sud-Grésivaudan. Les services de la Région seront contactés à cet effet.

Il conviendra de décider les modalités de répartition des dépenses.

## **2 – Nouvelle station d'épuration**

### **Projet convention SIVOM/SIEG/CCV**

Georges BOURGEAT présente le projet de convention préparé par SETEC et validé par SP 2000. Quelques modifications et précisions sont à apporter.

Le Comité Syndical valide cette convention, à **l'unanimité**.

Le SIEG et la CCV délibèrent également pour approuver la convention.

Les statuts seront à modifier pour les participations des communes.

Nous contacterons la DDAF (Madame WENDEL) pour les conditions de rejets pendant les travaux.

### **Fromagerie du Dauphiné**

Georges BOURGEAT procède à de nouveaux calculs avec des rejets de 100 m<sup>3</sup> /jour.

Une réunion aura lieu le 9 avril 2010.

### **Marché DEGREMONT**

Signature début semaine 10.

### **Recrutement du directeur**

Une commission est créée.

Membres nommés :

Saint-Marcellin : M. REVOL ou M. PRAZ

Chatte : M. BERNARD ou M. ROUX  
Saint-Sauveur : M. VILLARD ou M. GENTIT  
Saint-Vérand : M. EYSSARD ou M. FEUGIER  
Têche : M. CANIFFI ou M. FERLIN  
Varacieux : M. DETROYAT ou M. CAILLAT

### **3 – Débat d’orientation budgétaire 2010**

Monsieur le Président rappelle que l’article L. 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu’un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l’examen de celui-ci.

Le Comité Syndical prend acte du débat d’orientation budgétaire présenté.

### **4 – Convention avec le CNFPT**

Le Président soumet au Comité Syndical la convention à établir entre le SIVOM de l’Agglomération de St Marcellin et le CNFPT relative à des actions de formation.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

- Approuve la convention à établir entre le SIVOM de l’Agglomération de St Marcellin et le CNFPT relative à des actions de formation.
- Autorise le Président à la signer.

**VOTE : à l’unanimité**

### **5 – Questions diverses**

Qualité eau – assainissement : un questionnaire sera envoyé aux communes afin d’établir un rapport.

La séance est levée à 23 heures.

Prochain Comité Syndical : **Jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010 à 20 h 30 à Saint-Vérand.**

Fait à Saint-Marcellin, le 16 mars 2010

Le Président,  
Jean-Michel REVOL